

Bureau du	24 avril 2015
Direction	Prospectives et évaluation
Service	Concertation
Commission pilote	Groupe Agenda 21 et évaluation des politiques publiques
Avis daté Commission	Favorable – 24/03/15

AGENDA 21 DU SICOVAL	
Politique	Terre d'écocitoyenneté
Orientation	Développer une culture de la participation
Opération	Promouvoir et mettre en œuvre une gouvernance de proximité
Avis du Bureau	

Saisine du Codev la participation des habitants au Sicoval

Contexte :

La Loi d'Orientation et de Développement Durable du territoire dispose que les Territoires et Pays devront se doter de Conseils de Développement (CODEV). Un CODEV est constitué de citoyens, d'acteurs, de partenaires d'un territoire. Il est une instance de réflexion, et propose aux élus, ses visions pour un développement durable, et ses évaluations des politiques menées. Il n'a pas de pouvoir décisionnel, ni de responsabilité juridique.

Le Conseil de Développement du SICOVAL, s'est constitué en 2013. Il a installé son Bureau et, au cours de nombreuses réunions articulées à des visites du territoire, plusieurs groupes de réflexion se sont organisés. Leurs travaux portent notamment sur l'urbanisme, les transports, la cohésion sociale, l'environnement. Le CODEV est désormais en mesure d'apporter un éclairage ou sa vision sur certains enjeux de territoire.

Deux moyens principaux existent pour utiliser la capacité d'analyse de la société civile via le CODEV : l'autosaisine et la saisine. **L'autosaisine** résulte de la volonté exprimée par les membres du CODEV, en toute indépendance du Sicoval, d'alerter les élus sur un enjeu ou de formuler des propositions pour la mise en œuvre d'un projet. Ces sujets font l'objet d'une notification aux élus du Sicoval. **La saisine** porte sur des sujets ou projets sur lesquels les élus souhaitent obtenir du CODEV des idées et propositions ou avis formel.

Exposé des motifs :

Depuis plusieurs années, le Sicoval a initié une démarche de concertation citoyenne, notamment dans le cadre de l'élaboration de l'agenda 21, Sicoval 2030. Toutefois les habitants du SICOVAL semblent pour une bonne part, encore insuffisamment mobilisés sur les grands enjeux de l'avenir de leurs collectivités, commune et communauté d'agglomération. Malgré l'existence d'une communication en direction des habitants importante, des questions sont posées aux élus, démontrant une méconnaissance des fonctionnements et compétences des instances municipales et intercommunales.

L'enjeu de rapprocher les habitants des collectivités dont ils sont membres est crucial. Afin d'apporter des réponses en adéquation avec leurs attentes pour s'investir dans la chose publique, il est nécessaire de bien cerner au préalable le rapport de l'habitant à son territoire, communal, intercommunal ; d'avoir une idée précise des expérimentations menées pour associer ce dernier à la réflexion (réunions publiques ou autres) et de leurs effets sur sa mobilisation d'une part et sur le niveau de participation dans la politique publique d'autre part en faisant notamment la différence entre information, consultation, concertation et co-construction.

Le Conseil de développement, émanation de la société civile, apparait le plus pertinent pour apporter un éclairage sur ces questions et sera à même de faire des préconisations à partir d'un état des lieux et diagnostic. Il pourra être demandé à ce dernier de rendre son avis d'ici le printemps 2016.

Proposition :

- **autoriser le Président à saisir le Codev sur la participation des habitants au Sicoval**